

## Rapport de contrôle d'installation électrique

(TEMPLATE\_1\_CTRL\_ELEC\_DOM - V0.2)

Référence du Rapport : ELEC DOM\_JE\_180918\_1\_TOURNAI\_EDISON

### Type de contrôle et prescriptions réglementaires selon le R.G.I.E.

- Examen de conformité avant mis en usage d'une installation provisoire : Art. 270  
 Première visite

Date de la visite : 18-09-18

#### Agent visiteur

Jérôme Emaer

#### Type d'installation

Unité d'habitation - maison

#### Propriétaire ou demandeur

Nom :

Tél :

Adresse :

Mail :

#### Adresse de l'installation

Rue du Bas Follet 20

7500 TOURNAI

#### Compteur

N° compteur (jour/nuit) : Compteur pas installé.

N° compteur (exclusif nuit) : N/A

GDR :  ORES

Code EAN : N/A

### Description de l'installation

Date de l'installation : Après le 01/10/1981

Si l'installation comporte une partie datant d'avant 1981, cette partie uniquement profite des dérogation de l'art 278.

Mise à la Terre :  Après le 01/10/1981

Tableau principal :  Après 2000

Canalisations et Terminaisons :  Après le 01/10/1981

Tension d'alimentation principale  2 X 230 V

Câble d'alimentation du tableau principal :

EXVB  4 x  10 mm<sup>2</sup>

Courant nominal de la protection du branchement In :

Max 63 A

Différentiel général :  Type A

300 mA

63 A

Plombage du différentiel en tête d'installation :  Non

Remarque : Il n'y a pas de différentiel 30 mA dans l'installation.

Nombre de tableaux : 1

Éléments composant les tableaux :

Tableau 1 : 2 2x16A(2P)

Tableau 2 :

Tableau 3 :

Mise à la Terre de l'installation :  Piquets / barres de Terre

Photo du tableau principal :



### Mesures (art. 273)

Terre	16,6	Ohms
Isolément entre Phases/Neutre et Terre	> 100 M	Ohms
Déclenchement des DDR	NOK	
Mesure de la continuité des Terres	OK	
Remarques	Pas de tension	



**SOFISTES ASBL**

Organisme de contrôle agréé - TVA BE0543.365.690  
 Rue de Tournai 74 – 7604 CALLENELLE  
 Tél : 069/49.55.10 - 071/49.04.80 Fax : 069/49.55.11  
[info@sofistes.be](mailto:info@sofistes.be)  
<http://www.sofistes.be>



**Infractions**

N°	Domaine	Infraction	Commentaire
1		<b>PAS D'INFRACTION</b>	

**Remarques génériques**

1	Le présent rapport rend compte de l'état de l'installation électrique sur base de l'état visible et à la date de la visite.
2	Il est conseillé de contrôler et resserrer si besoin la visserie des raccords électriques tous les 5 ans.
3	Si l'installation électrique datant d'avant 1981 est totalement refaite, les dérogations d'avant 1981 ne seront plus appliquées.
4	Dans le cas d'une installation datant d'avant 81 et profitant des dérogations de l'art 278, SOFISTES conseille de se conformer autant que possible à la nouvelle réglementation RGIE.
5	Si l'installation date d'avant 1981, les prises de courant n'ont pas l'obligation de posséder de broches de Terre. Néanmoins si elles en comportent, celles-ci doivent être reliées à la Terre. Par ailleurs, tous les appareils de classe 1 doivent être reliés à la Terre.
6	En cas de déclenchement d'un disjoncteur ou d'un différentiel, cherchez-en la cause.
7	Si la tension de réseau n'est pas présente sur l'installation électrique (non branchée ou coupure du GDR, ou défectuosité du disjoncteur de branchement), le test des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel n'est pas possible. En vue d'un contrôle complet de l'installation électrique, SOFISTES peut effectuer un complément de visite lorsque la tension de réseau est présente afin de tester les différentiels.
8	Il est préférable de ne connecter qu'un seul conducteur dans les borniers des matériels électriques (disjoncteurs, différentiels, prises de courant,...), car il y a un risque de mauvaise connexion et d'échauffement.
9	Lors du montage d'un nouveau luminaire de classe 1, il est obligatoire d'y raccorder la Terre.

**Observations et Remarques spécifiques**

1	Les schémas doivent être réalisés en 3 exemplaires.
2	
3	



**SOFISTES ASBL**

Organisme de contrôle agréé - TVA BE0543.365.690  
Rue de Tournai 74 - 7604 CALLENELLE  
Tél : 069/49.55.10 - 071/49.04.80 Fax : 069/49.55.11  
[info@sofistes.be](mailto:info@sofistes.be)  
<http://www.sofistes.be>



**Conclusions**

Conformité au RGIE :

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE).

Les bornes d'entrée du différentiel placé en tête d'installation électrique sont rendues inaccessibles par scellage (non obligatoire si < 1981).  
Les schémas unifilaire et de position ont été vérifiés par le contrôleur.

Date de revisite de l'installation électrique :

En cas de conformité positive à une ouverture provisoire, le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.

**Date de la visite + 13 mois**

Obligations du propriétaire :

- Conserver le procès-verbal de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.
- Renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.
- Aviser immédiatement le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

Signature et date :

Signature de l'agent visiteur

Date de la visite

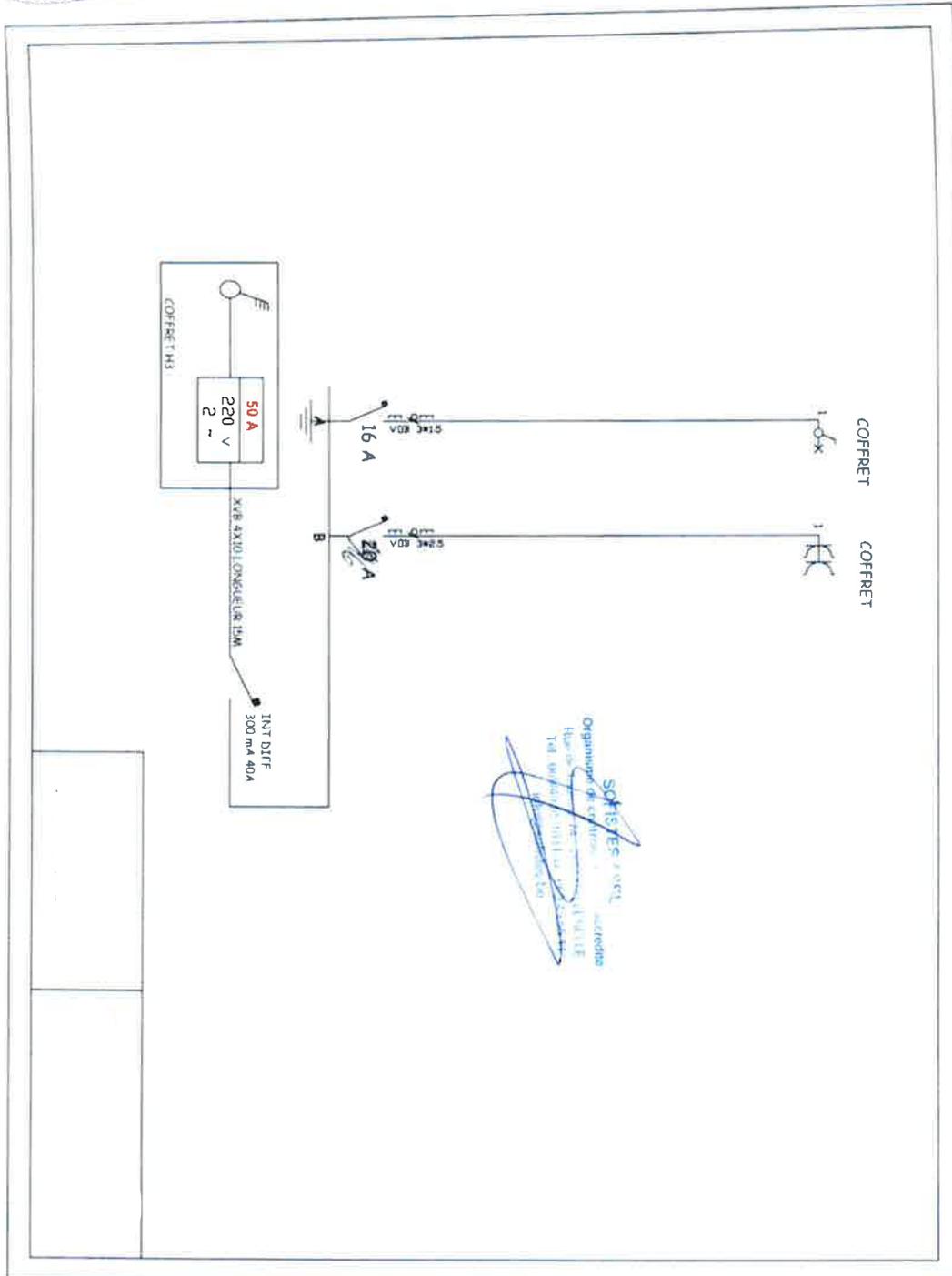
Cachet de l'organisme

	<b>18-09-18</b>	<b>SOFISTES ASBL</b> Organisme de contrôle agréé et accrédité Rue de Tournai, 74 - 7604 CALLENELLE Tél : 069/49.55.10   Fax : 069/49.55.11 <a href="mailto:info@sofistes.be">info@sofistes.be</a>
--	-----------------	---

Le fichier PDF constitue le document original.

**ANNEXE : Schémas électriques**

□ Disponibles dans le dossier de l'installation électrique



COFFRET



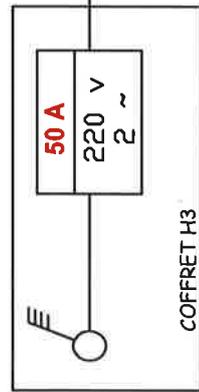
COFFRET



VVB 3x1,5  
16 A

VVB 3x2,5  
20 A

B



INT DIFF  
300 mA 40A

XVB 4X10 LONGUEUR 15M

**SOFISTES ASBL**  
Organisme de contrôle agréé et accrédité  
Rue de Touwaal 74 - 7064 CALLENEELLE  
Tél : 069 48 55.10 | Fax : 069 48 55.11  
info@sofistes.be

12/09/18